

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2025_C_025

**CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DU RESEAU D'EAU POTABLE, SITUE BOURBIER
LES HAUTS - CHEMIN MONTJOL - 97470 A SAINT BENOIT SUR LA PARCELLE AE 1371**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TREIZE MARS, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25/02/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
32	11	5	43

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Anne CANAGUY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Bertrand PICARD, Madame Cindy SOUCANE

ETAIENT ABSENTS :

Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Madame Michèle MARIAYE, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Daniel GONTHIER

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Dominique PANAMBALOM donne procuration à Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Johnny PAYET donne procuration à Madame Sonia ALBUFFY, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN donne procuration à Madame Odile DAMOUR, Monsieur Mario MOREAU donne procuration à Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Moussa SAÏD donne procuration à Monsieur Laurent PAPAYA, Monsieur Augustin CAZAL donne procuration à Madame Sylvie PAYET, Monsieur Axel BOUCHER donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Bruno ROBERT qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2025_C_025

CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DU RESEAU D'EAU POTABLE, SITUE BOURBIER LES HAUTS - CHEMIN MONTJOL - 97470 A SAINT BENOIT SUR LA PARCELLE AE 1371

I – CONTEXTE

Monsieur le Président expose qu'un permis d'aménagement numéro PA n° 974410 21 A 0002 délivré le 25 juin 2021 sur les parcelles sections AE 1371, qui a été divisée en 14 lots a été attribué Bourbier les Hauts, chemin de Montjol sur la commune de 97 470 Saint Benoit à la Société SAS NEUVIAL - 5, cour de l'usine de Bois rouge - 97 440 SAINT ANDRE. SIREN: 919 061 861 RCS Saint Denis.

II- PRÉSENTATION

Sur l'emplacement du lotissement prévu au permis d'aménager, il a été découvert lors des travaux le passage d'une canalisation d'adduction d'eau potable alimentant le quartier de Montjol.

Il est donc nécessaire pour éviter de dévier cette canalisation en dehors du périmètre de la construction neuve et afin d'éviter toute dégradation de la canalisation et permettre son exploitation, d'établir une convention de passage pour une conduite AEP en fonte de 110mm.

Le propriétaire consent à conserver la canalisation d'eau potable sur sa parcelle afin d'assurer la continuité de service public pour la population raccordée à ce réseau.

Il est ainsi nécessaire d'établir une servitude réelle et perpétuelle de passage de canalisation eau potable sur la parcelle section AE 1371 sur la commune Saint Benoit appartenant à la Société SAS NEUVIAL.

Cette servitude de passage de canalisation d'eau potable concernera les lots 13 et 14 et la voirie privée du lotissement du projet d'aménagement.

Les numéros cadastraux des futurs lots et de la voirie ne sont pas établis à la rédaction de la présente convention de passage.

- **VU** la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

- **VU** la loi n°2018-702 du 03 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

- **VU** les statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est ;

- **VU** la délibération 2019-C126 du conseil communautaire du 30 octobre 2019 relative à la prise de la compétence obligatoire « Eau et Assainissement » et à la modification des statuts de la Communauté Intercommunale réunion Est (CIREST) pour intégrer ces nouvelles compétences ;

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- **VU** le permis d'aménager PA n° 974410 21 A 0002 délivré le 25 juin 2021

- **VU** l'article L332-15 du Code de l'Urbanisme

- **VU** les articles L152-1 et 152-2 du Code rural et de la Pêche maritime.

Considérant,

- que la CIREST est compétente, en qualité de maître d'ouvrage, en matière de travaux pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif ;
- de l'absence de réseau d'assainissement collectif au droit de la parcelle sections AE 1371 ;
- la présence d'un réseau d'eau potable collectif sur la parcelle sections AE 1371 ;
- la nécessité d'établir une servitude réelle et perpétuelle de passage de canalisation eau potable sur la parcelle section AE 1371 sur la commune Saint Benoît appartenant à la Société SAS NEUVIAL ;
- la nécessité de délibérer sur l'établissement d'une convention définissant les modalités de servitude à titre gratuit de la canalisation d'eau potable entre le CIREST et le Propriétaire ;

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 43 « Pour »,

- **DE CONSTITUER** une servitude de passage à titre gratuit des canalisations sur la parcelle cadastrée AE 1371 située chemin de Montjol - 97470 à Saint Benoît propriétés de la Société SAS NEUVIAL sus nommé aux conditions prévues par la convention de servitude jointe en annexe,
- **D'APPROUVER** le projet de convention joint en annexe,
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires,
- **DE PRENDRE EN CHARGE** les frais d'acte afférents
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Bruno ROBERT

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Patrice SELLY